

## XVII – La DEUXIEME REPUBLIQUE (1848-1851) et le RETABLISSEMENT de l'EMPIRE

Louis-Philippe se heurte à une instabilité gouvernementale liée à l'opposition des légitimistes, des bonapartistes, des républicains et de ceux que l'on commence à désigner comme socialistes ; les classes laborieuses, paysans et ouvriers se sont appauvries ; la demande d'élargissement du corps électoral n'est pas entendue ; un soulèvement populaire à Paris conduit le roi à abdiquer le 24 février 1848.

Un gouvernement provisoire est aussitôt installé et **la Seconde République est proclamée**.

Le suffrage censitaire est remplacé par le suffrage universel, réservé aux hommes de moins de 21 ans.

Il est décidé d'élire un président : le candidat favori est le neveu de l'empereur déchu, Louis Napoléon Bonaparte. C'est le premier président de la République Française élu au suffrage universel.

Avant la fin de son mandat de 4 ans, avec le soutien des chefs militaires, il prend le pouvoir par un coup d'Etat en 1851 ; **le rétablissement de l'Empire est proclamé en décembre 1852** ; l'empereur prend le nom de Napoléon III.

Le conseil municipal élu en 1852 prête serment

"d'obéissance à la constitution et de fidélité à la république"

Un nouveau drapeau (tricolore) accordé à la commune est arrivé en gare de Villefranche  
provenant de la fabrique de Lyon.

Les mêmes, le maire VIEU Jean Louis, l'adjoint DEJEAN Jean Jacques,  
et les conseillers BELINGUIER Martin, GABALDA Joseph, GAILHARD Jean Baptiste, RAMADE Guillaume,  
MILHES Baptiste, LATCHE Pierre, BACQUIE Pierre et GERMA Paul, prêtent début 1853 le nouveau  
serment : "Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur"

Mais à la circulaire préfectorale exhortant les communes à faire "*graver sur le bronze ou le marbre le vote des 21 et 22 novembre 52*" -du plébiscite pour le rétablissement de l'Empire- le conseil municipal répond que "*considérant que la commune n'a pas de fonds disponibles, le conseil délibère que ce résultat soit simplement inscrit sur le registre des délibérations*" ... ce qui n'a finalement jamais été fait ... les rubriques préparées (inscrits, votants, nombres de "oui") n'ayant jamais été renseignées.

Ces années 1850 semblent avoir été marquées par des conflits dont était à l'origine un curé, à tel point que la somme allouée au desservant de la paroisse est remise en question pour le budget prévisionnel de 1853, "Mr LANDELLE, curé desservant, a donné des résultats très malheureux dans la commune ; un des plus regrettables est que la bonne harmonie qui y régnait entre familles est troublée depuis cette époque (...) à cause de son caractère emporté (...) qui l'a conduit à l'accomplissement d'actes fâcheux qui lui font fait perdre toute espèce de considération" . L'on aimerait en savoir davantage... La somme de deux cent francs généralement allouée au desservant ne réapparaîtra que dix ans plus tard au budget.

En 1855, Jean Louis VIEU et Jean Jacques DEJEAN sont de nouveau maire et adjoint.

**Les impôts des quatre contributions, foncière, mobilière, personnelle et portes et fenêtres**, figurent dans des registres conservés dans les archives communales. Les Receveurs Municipaux étaient chargés de collecter l'impôt et de le reverser au receveur du district.

Les membres du Conseil Municipal et les plus fort imposés, sont convoqués pour subvenir à l'insuffisance des revenus affectés aux dépenses ordinaires.

Convoqués lors de chaque réunion, les plus fort imposés participent aux décisions et votent les impositions extraordinaires pour faire face aux dépenses qui se multiplient : école, aménagements du village, ...

Chaque séance fait l'objet d'un tableau de présence tracé par le greffier (ici le 7 mai 1854)

Noms des membres du conseil municipal présents à la séance	Signature par le marguillier ou membre du conseil municipal et ceux qui ne savent signer	Noms des plus forts impôts convoqués	Noms des plus forts impôts absents à la séance	Signature par le marguillier ou membre du conseil municipal et ceux qui ne savent signer
Vieu Jean Louis		Darnaud J. J.	Ramade Antoine	ne savent pas signer
Dejean Jacques	Dejean J.	Ramade Antoine	Pierre François	J. D.
Bacquie Pierre	Bacquie P.	Carrayon Salme	Bladie	J. D.
Ramade Guillaume	Ramade G.	Bladie Jean	Delmas Blaise	J. D.
Milhes Baptiste	Milhes B.	Du Perrin Thoms		
Belinguiers Martin	Belinguiers M.	Darnaud Gabriel		
Germa Paul		Bacquie Henri		
Latche Pierre	Latche P.	Marquis Pons		
Gaillard J. Baptiste	Gaillard J. B.	Delmas Blaise		
Gobaldo Joseph	Gobaldo J.	Pierre François		

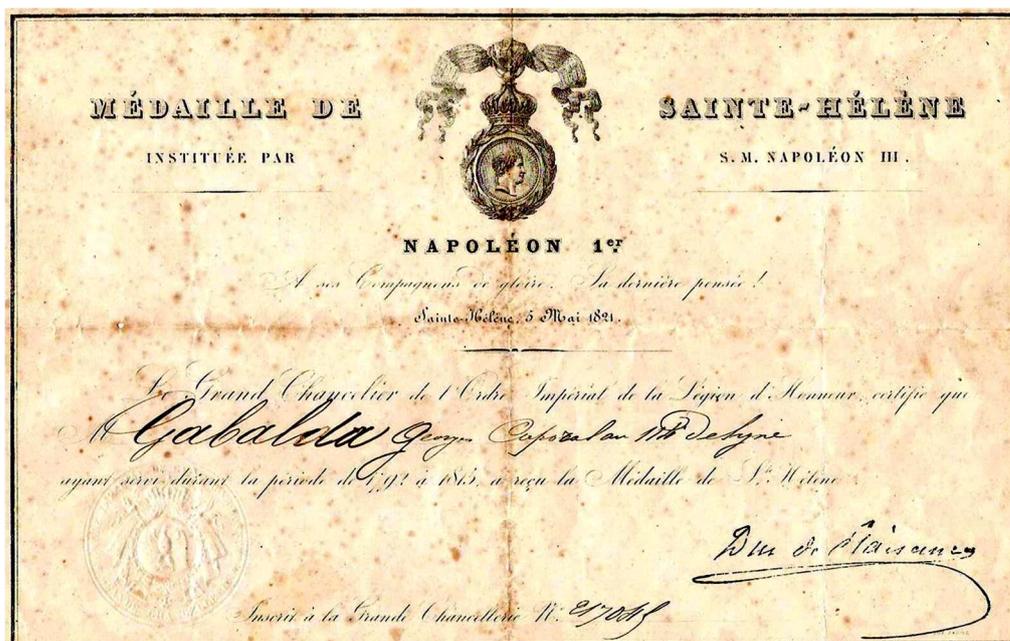
En 1860 , Guillaume RAMADE devient maire, LATCHE Pierre son adjoint,

et le conseil municipal se compose de : BACQUIE Pierre, MILHES JBaptiste, MILHES JPPaul,  
BELINGUIER Martin, VIEU JLouis, ARMENGAUD Honoré, GERMA Paul dit Cammazet, GERMA Paul  
et  
DARNAUD Jacques

En septembre 1865, Jean Louis VIEU redevient maire, DEJEAN Jacques son adjoint,

et les conseillers : BACQUIE Pierre, LATCHE Pierre, DARNAUD Gabriel, BELINGUIER Martin,  
DARNAUD Maurice, MILHES Antoine, GERMA Paul dit Cammazet, AMIEL Thomas.

La médaille de Ste Hélène est instituée par Napoléon III dédiée aux compagnons de gloire de Napoléon 1<sup>er</sup> dans ses campagnes selon ses vœux.



Dans un contexte d'essor économique et industriel, Napoléon III engage l'état à soutenir les entreprises et les grands travaux, pour lesquels il crée de grands établissements de crédit ; les voies de communication, non seulement routières, mais aussi ferroviaires et fluviales sont développées. Le libre échange permet un commerce transfrontalier.

Des fortunes se bâtissent, la petite bourgeoisie s'accroît, et si le niveau de vie des ouvriers et des paysans augmente un peu, ils restent malgré tout relativement pauvres.

L'exode rural est proportionnel à l'amélioration des conditions de vie, la baisse de la mortalité et la modernisation de l'agriculture.

La guerre de 1870-71, qui voit la France s'opposer à l'expansionnisme de l'Empire Allemand de Bismark. Beateville doit de nouveau répondre aux besoins militaires a recours à des impositions extraordinaires, et tente de diminuer ses frais en demandant au préfet l'autorisation de "de supprimer le garde champêtre, vu que ce fonctionnaire n'est pas rigoureusement indispensable " Le préfet refuse, ainsi que d'en partager les frais avec Montclar ... (1D5 page 5)